



**CONSULAT
GÉNÉRAL
DE FRANCE
À CASABLANCA**

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**LISTE DES PIECES A FOURNIR
POUR LA CONSTITUTION D'UN DOSSIER DE BOURSES SCOLAIRES 2026/2027**

Tout dossier qui mettra en évidence une omission dans les déclarations se verra proposé au rejet.

Pour rappel, tous les revenus doivent être déclarés même ceux qui sont dits « informels, « au noir », « cash », « non déclarés ».

QUELLE QUE SOIT VOTRE SITUATION

- Formulaire de demande de bourse 2026-2027 (un par famille) dûment complété et signé.
- Lettre de demande de bourses adressée au Consul général de France à Casablanca expliquant la situation de la famille signée et datée.
- Copie des passeports de tous les membres de la famille ; Photocopie de la page d'identité ainsi que toutes les pages tamponnées par les douanes.

SITUATION FAMILIALE

- Copie du livret de famille français ou acte de naissance des enfants

En cas de divorce

- Le jugement de divorce avec la convention à l'amiable le cas échéant (mentionnant la garde des enfants et la pension alimentaire).

Dans le cas où la garde de l'enfant est confiée à d'autres personnes que les parents

- Copie du jugement confiant la garde ou la tutelle

En cas de décès d'un des parents

- Copie de l'acte de décès et les justificatifs de la pension de réversion

Enfant handicapé à charge

- L'attestation délivrée par la MDPH.

SITUATION LOGEMENT

Si vous êtes propriétaire

- Acte notarié d'achat de votre (vos) bien (s) mentionnant la valeur d'achat au Maroc ou à l'étranger.
- Tableau d'amortissement des prêts immobiliers contractés.

Si vous êtes locataire

- Le contrat de bail

OU

- | | |
|--|---|
| <input type="checkbox"/> Une quittance de loyer. | <input type="checkbox"/> Pour les logements de fonction : attestation de l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative. |
| <input type="checkbox"/> Attestation de non-imposition à la taxe d'habitation et à la taxe des services communaux délivré par la trésorerie générale du Royaume. | |
| <input type="checkbox"/> Justificatif de domicile (dernière facture d'électricité...) | |
| <input type="checkbox"/> Plan du quartier où est localisé le logement. | |

SITUATION FINANCIERE

- Les douze relevés bancaires de l'année 2025 pour tous les comptes bancaires courant, épargnes et placement ouverts au Maroc et à l'étranger de tous les membres de la famille.
- Rapport de consultation du service de centralisation des comptes bancaires délivré par la banque centrale AL MAGHRIB.
- Carte grise de chaque véhicule.
- L'échéancier du crédit voiture.

Pour les salariés :

- Une attestation de salaire ou les bulletins de salaires de l'année 2025, faisant apparaître le salaire brut, les primes, l'IGR, la CIMR et la C.N.S.S.
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière).
- Solde de tout compte en cas de fin de contrat de travail.

Pour les fonctionnaires :

- Un état d'engagement pour l'année 2025 (DOTI) pour les fonctionnaires.

Pour les professions libérales et les travailleurs indépendants (commerçants, artisans)

- L'avis d'imposition à la patente pour l'exercice 2025.
- Les statuts de la société certifiés conforme (pour les premières demandes de bourses)
- Le bilan comptable de l'exercice 2025 visé par le service des impôts à transmettre avant le 31 janvier 2025.
- Une attestation des impôts (Direction générale des impôts (DGI) du Maroc : <https://www.tax.gov.ma/wps/portal/DGI/Vos-impots-procedures/Attestations>) précisant le montant des revenus déclarés pour l'année 2025.
- Le modèle « J » concernant la Société daté de moins de 3 mois, timbré et visé par le service des impôts.
- Les relevés de compte bancaire de la société de l'année 2025.

Pour les retraités ou pensionnés

- Relevé annuel des retraites ou pensions perçues au Maroc ou à l'étranger pour l'année 2025.

Pour les revenus informels

- Une attestation sur l'honneur précisant l'activité et les montants perçus pour l'année 2025.

Pour les demandeurs sans emploi

- Une attestation sur l'honneur signée précisant que l'intéressé(e) est sans emploi et sans revenu depuis le ...
- Justificatif des indemnités de licenciement, des allocations chômage perçues.
- Une attestation de déclaration de salaire délivrée par la C.N.S.S (récapitulatif de carrière) si la personne a déjà travaillé.
- Une attestation de non-imposition (Direction générale des impôts (DGI) du Maroc : <https://www.tax.gov.ma/wps/portal/DGI/Vos-impots-procedures/Attestations>) délivrée par le service des impôts.

Pour les étudiants

- Justificatifs des revenus.

Pour les parents bénéficiant d'une bourse d'étude ou de recherche :

- Justificatif du montant de la bourse perçue.

Pour les familles bénéficiant de prestations sociales :

- Justificatifs des allocations, indemnités ou aides à caractère social perçues.

Pour les bénéficiaires d'une aide financière provenant de particuliers (famille, amis...)

- Justificatifs attestant du versement des aides (relevés bancaires, attestations de transferts de fonds...)
- Une attestation sur l'honneur datée et signée par les personnes vous allouant des aides financières avec copie de CIN.

Pour les personnes bénéficiaires d'une pension alimentaire

- Justificatifs de la pension alimentaire reçue ou documents attestant d'une action en justice pour obtenir son versement.

Pour les personnes percevant des revenus mobiliers (placements financiers...) ou vivant de leurs économies ou d'emprunts à la consommation

- Avis d'imposition sur les revenus mobiliers perçus, relevé bancaire annuel présentant la situation de leur portefeuille ou relevés de comptes bancaires.
- Justificatifs des prêts souscrits.

Pour les bénéficiaires de revenus immobiliers :

- Justificatifs des loyers annuels perçus ; avis d'imposition sur les revenus immobiliers perçus, contrat de bail ou relevés bancaires.

Pour les demandeurs ayant vendu un bien immobilier ou reçu un héritage (biens mobiliers) au titre de l'année de référence :

- Relevé de compte du notaire attestant du produit net de la vente ou du montant des valeurs mobilières héritées.

Pour les demandeurs occupant un logement de fonction mis à disposition par l'employeur :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la composition du logement, son adresse et sa valeur locative.

Pour les demandeurs bénéficiant d'une voiture de fonction :

- Copie de la carte grise du véhicule mis à disposition par l'employeur.

Pour les demandeurs bénéficiant d'autres avantages en nature de la part de leur employeur ou de leurs proches :

- Attestation délivrée par l'employeur mentionnant la nature et le montant estimé des avantages en nature consentis (billets d'avion, téléphone, personnel de service, eau, gaz électricité...).

POUR LES PERSONNES ARRIVANT DE FRANCE

- Les familles, à l'exception de celles n'ayant jamais résidé en France, doivent **impérativement** présenter **chaque année un certificat ou un bulletin de situation de la caisse d'Allocations familiales française (CAF)** attestant de la non-perception d'allocations familiales en France à la date de leur dernière arrivée.
- Le dernier avis d'imposition.
- Une attestation de versement et de radiation du Pôle emploi pour l'année 2025, le cas échéant.

Le consulat se réserve le droit de demander tout document complémentaire qui lui paraîtrait nécessaire lors de l'instruction du dossier.

Les documents fournis en langue étrangère doivent être accompagnés de leur traduction en français.

Contact par courriel : bourses.casablanca-cslt@diplomatie.gouv.fr